



Groupement 82

Comité 17

Seine & Marne



REGLEMENT DES COMPETITIONS

SAISON 2021/2022

« Libre par 2 »

Pour toutes les épreuves, et quel que soit le stade de la compétition, les joueurs admis à participer à la compétition devront être affiliés au Comité Seine et Marne, et à jour de leur cotisation annuelle.

1. DATES, LIEUX ET HORAIRES DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Le Comité 17 Seine & Marne organise le Championnat Régional « Libre par 2 » (équipes de 2 joueurs) qui attribue le titre de Champion Régional et qualifie les 3 équipes les mieux classées pour la finale Nationale qui se déroulera à :

VICHY (03) du 4 au 6 février 2022.

Ce Championnat est ouvert à tout joueur licencié dans le Comité Seine et Marne et à jour de sa cotisation 2021/2022.

Le nombre d'équipes qualifiées a été fixé à **3 (TROIS)** par notre président de zone.

Le qualificatif au Championnat se déroule en **1 finale de 2 séances qui se jouera le samedi 20 novembre 2021**

**A la salle du Lavoir
Rue de l'église
77130 – La Grande Paroisse**

1bis. Mesures de sécurité sanitaire, liées au COVID19 :

Ces mesures sont applicables, dans leur intégralité, pour tous les qualificatifs, jusqu'à nouvel ordre.

ATTITUDE PREVENTIVE :

o Tout joueur inscrit à un qualificatif, ne peut s'y rendre si son état de santé présente des signes d'infection : S'il a de la fièvre, s'il tousse, ...

o Dans ces conditions, il devra se désister en prévenant son président de club qui en informera le directeur d'épreuve et l'arbitre.

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE :

o L'accès des salles doit se faire muni d'un masque. Celui-ci doit être conservé lors de la jouerie des qualificatifs en donnes libres. Le masque doit être conservé pour tout déplacement dans la salle. Les consommations doivent être commandées à la buvette, avec le port du masque et consommées

à l'extérieur de la salle. Lors de la consommation et dans la mesure du possible, une distanciation de 1,20 m minimum sera respectée entre les joueurs.

UTILISATION DE GEL HYDROALCOOLIQUE :

o Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition des joueurs aux endroits suivants :

✓ Tables d'inscriptions du qualificatif et du repas s'il y a lieu.

✓ Table d'arbitrage.

✓ Buvette.

✓ A proximité des tables de jeu, afin que chaque joueur se désinfecte les mains à chaque nouvelle position.

DISTANCIATION PHYSIQUE :

o Les membres présents du Comité et du club qui accueille, veilleront à ce qu'il n'y ait pas d'attroupement auprès de la buvette, à la pause entre chaque position. Les consommateurs, une fois servis, devront prendre leurs consommations soit à l'extérieur de la salle, soit à leur table de jeu.

o A l'extérieur de la salle, les joueurs qui ne portent pas de masque du fait qu'ils consomment ou qu'ils fument, doivent respecter une distanciation de 4 m² par personne.

DIVERSES AUTRES CONSIGNES :

o Les embrassades et poignées de mains sont interdites.

o Respect des gestes barrière.

o Les Présidents, des clubs qui accueillent les qualificatifs, veilleront régulièrement à la propreté et au respect de l'hygiène, au sein des locaux sanitaires : Papier toilette, savon et essuie-mains en quantités suffisantes.

2. ACCUEIL, INSCRIPTION ET MISE EN PLACE DES JOUEURS

Les inscriptions devront être envoyées au Président de la CCR au plus tard le lundi précédent le championnat, soit le 15 novembre 2021 :

Mr Philippe PRUDHOMME

07 86 44 26 37

phil94prud@gmail.com

Les joueurs qui ne se seraient pas préinscrits seront pris dans l'ordre d'arrivée et sous réserve d'une mise en place idéale sur décision conjointe de l'arbitre et du directeur d'épreuve.

Les joueurs devront être présents à 13h30 et assis à 13h45.

A l'heure prévue pour la mise en place tous les joueurs d'une même équipe doivent être présents. L'arbitre doit infliger des pénalités aux retardataires à raison de 100 points d'abaissement par fraction de 5mn de retard. Après 15 mn de retard, l'arbitre peut déclarer forfait le ou les absents et faire jouer des remplaçants. Si l'équipe ne possède pas de remplaçant elle peut être scratchée.

L'heure de début de la seconde séance sera fixée par l'arbitre et le directeur d'épreuve en fonction de la durée de la première séance.

Lors de la première séance, le duo Champion sortant reçoit la position Nord à la table 1.

Les positions de départ des autres joueurs seront tirées au sort grâce au logiciel d'inscriptions EXTAR.

Pour la deuxième séance, le placement des joueurs est effectué par serpentins de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction des résultats de la première séance.

L'arbitre et le directeur d'épreuve peuvent prendre la décision de modifier la mise en place pour permettre au duo qui a un joueur ayant des difficultés à se déplacer d'avoir moins à bouger.

3. REGLEMENT DES COMPETITIONS

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. et au code d'arbitrage Fascicule 1 règles communes Fascicule 2 donne les règles Ces documents sont consultables auprès de l'arbitre.
L'interdiction de fumer et de vapoter dans la salle de jeu est totale (article 39 du fascicule 1).

4. REGLES REGISSANT LES SPECTATEURS

Les spectateurs sont soumis aux mêmes règles que les joueurs notamment pour Les déplacements qui sont interdits sans autorisation de l'arbitre. Les spectateurs doivent être assis derrière le joueur de leur choix, avec son accord. Les spectateurs ne doivent suivre qu'un seul joueur. Les joueurs ayant finis de jouer ne doivent pas rester debout derrière d'autres joueurs sous peine de pénalités.

5. ARBITRAGE ET MODALITES DE MODIFICATION DU REGLEMENT

Stricte application du règlement F.F.T. Tous les contrats sont autorisés, avec appel de l'arbitre pour tout litiges ou contrat supérieur à la GARDE et pour une demande de CHELEM.

En effet, depuis janvier 2020 en attendant la modification du fascicules 2, l'arbitre pourra participer à la compétition sous certaines conditions :

- Qu'il y ait au minimum 2 arbitres dans la salle pour pouvoir intervenir et saisir les scores
- En faire la demande écrite au responsable de zone
- Nommer un arbitre principal référent

L'arbitrage sera assuré par Daniel ARNOULT et Jean Claude GALLOIS avec une dérogation accordée par le Président de Zone.

Toute modification de ce règlement ne pourra être faite que par le directeur d'épreuve sur demande de l'arbitre, et avec l'accord du président de Zone si celui-ci est présent dans la salle.

6. DEROULEMENT DES FINALES

Les 2 séances se joueront en 5 positions de 5 dames ou 50 minutes.

La mise en place de la 1^{ère} séance est faite par l'ordinateur.

La mise en place de la 2^{ème} séance est faite par ordinateur d'après le classement de la 1^{ère} séance.

Le classement final est établi par addition des points des 2 joueurs de l'équipe acquis pendant les 2 séances.

Libre par deux : les 3 premiers duos seront qualifiés pour le championnat de France.

7. PCN et PP

Codification : 5172201

Indice PCN : 1,8

Ne pourront être inscrits comme remplaçants que les joueurs ayant marqués des pcn.

Les trois premiers du classement marqueront respectivement **3, 2 et 1 PP.**

8. DROIT DES JOUEURS - RECLAMATION

Toute réclamation sur le déroulement de l'épreuve doit être formulée à l'arbitre. Tout joueur réclamant peut consulter les documents concernant l'épreuve et la réclamation doit être formulée dans les 72 heures après la publication des résultats de l'épreuve au Président de la CCR concernée, qui, doit rendre sa décision sous 96 heures. Le CCR doit en outre informer le Président de Ligue et le Président de la C.C.N.

9. DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du championnat et traduit en chambre de discipline. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats, d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite. Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre, leur appareil numérique jusqu'à la fin de la séance.

Le Président de la CCR
Philippe PRUDHOMME



Le Président de Zone
Ravi RAVINDIRANE
Vu et validé

